

CCAS DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE
PROCÈS-VERBAL DU 05 SEPTEMBRE 2023 à 18h00
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Gérard MIGNARD - Sabine DERVIN - Daniel MOUSSERIN - Florence FOREST - Bernard BESSEY - Sylvie BAS - Martine BESSEY

Excusée : Patricia VILLA

Absente : Renée GUERIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Sylvie BAS

Quorum : 6	Présents : 11	Votants : 09
------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Romain-la-Motte s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, après avoir été convoqué le trente août deux mille vingt-trois, conformément à l'article R.123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2023

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023 au Conseil d'administration qui l'approuve à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Finalisation de l'organisation du repas du 1^{er} octobre 2023
- Demande d'admission en non-valeur
- Questions diverses

FINALISATION DE L'ORGANISATION DU REPAS DU 1^{ER} OCTOBRE 2023

Des flyers seront déposés à l'école.

- Florence FOREST doit rappeler le traiteur afin de s'informer de la possibilité de congeler les plats proposés.
- Bernard BESSEY centralisera tous les tableaux le 22 septembre 2023 afin de passer la commande à BARRIQUAND.
- Florence FOREST s'occupera de fournir des glaçons pour la buvette.
- Gilbert VARRENNE doit faire une affiche pour les tarifs de la buvette :

Verre de vins Rosé, Rouge ou Blanc	1,00 euros
Verre de jus de fruits ou Coca cola	1,00 euros
Apéritifs et Bières	1,50 euros
- Daniel MOUSSERIN, Bernard BESSEY, Gérard MIGNARD et Sabine DERVIN tiendront la buvette.

- Chantal PAIRE et Florence FOREST feront la distribution des plats, Martine BESSEY vérifiera la bonne distribution.

L'amicale des conseillers doit se procurer de la monnaie pour la buvette.

DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

M. le Président présente au Conseil d'administration une demande d'admission en non-valeur pour un montant de 250€. Il s'agit du solde d'un prêt accordé à une famille en 2014 de 300€. Cette famille a remboursé seulement 50€ et a déménagé de Saint Romain-la-Motte.

Délibération prise à l'unanimité pour abandonner cette créance, soit 9 voix.

QUESTIONS DIVERSES

- Néant

INFORMATIONS

- M. le Président informe que Mme Barbara GADET séjourne au foyer d'accueil médicalisé Château d'Aix à Montrond-les-Bains.
- M. Alain DESSELLE a adressé un courrier afin de demander le portage des repas pour son épouse âgée de 87 ans. Il sera demandé le motif de cette demande.
- Prochaine réunion le lundi 9 octobre 2023 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28

Affiché et publié le 24 OCT. 2023

Le Président,
Gilbert VARRENNE



CCAS
SAINT ROMAIN LA MOTTE
42640

La secrétaire de séance,
Mme Sylvie BAS

